

L'OFFICE DE L'EXPERIMENTATION ET DE LA VULGARISATION A G R I C O L E S

Aucune grande entreprise économique, à l'époque actuelle ne saurait être conçue sans qu'il soit prévu dans son organisation un « bureau d'études » destiné à fournir aux différents secteurs de la production l'état des données techniques concernant un problème donné. Ce bureau a également pour rôle d'adapter des méthodes générales aux cas posés par les conditions particulières du milieu de l'entreprise, ou même d'étudier des problèmes de recherches pures dont la solution aurait une application pratique dans l'économie de l'entreprise.

L'amélioration de la production agricole de la Tunisie depuis ces dernières décades n'a pu se faire sans l'aide de ses bureaux d'études.

Le milieu agricole tunisien soulève des problèmes qui se situent parfois à la limite des possibilités de la technique et sans des études sérieuses certaines spéculations agricoles n'auraient pu être entreprises et maintenues.

C'est pourquoi la Régence a été dotée d'établissements d'expérimentation agricoles, ou de services dont une partie de l'activité est consacrée à la recherche de la solution de problèmes précis :

— Service Botanique et Agronomique de Tunisie, créé le 1^{er} janvier 1914, par M. Bœuf;

— Institut Arloing, créé en 1913 par M. Ducloux;
dont l'activité est plus particulièrement orientée vers les problèmes de pathologie et de physiologie animale.

Les laboratoires de certaines chaires de l'Ecole Coloniale d'Agriculture :

— agriculture, chimie agricole, technologie agricole, zoologie agricole, zootechnie.

La chaire de Génie Rural de cette école à laquelle sont confiés en attendant la création prochaine d'une station d'essais de machines, les problèmes de machinismes agricoles.

De nombreux autres organismes peuvent, le cas échéant, en

raison de leurs possibilités techniques, être chargés de l'étude d'une question précise :

— Groupement Obligatoire des Viticulteurs et Producteurs de Fruits, Etablissement d'Elevage de « Sidi-Tabet », industries et coopératives d'oléifaction, etc.....

Comme dans tous les pays modernes, la nécessité est apparue de coordonner les travaux à entreprendre par tous ces établissements d'expérimentation agricole. Deux solutions pouvaient être adoptées : responsabilité de la coordination des recherches confiée à l'Administration ou bien à un organisme privé, en l'occurrence aux viticulteurs eux-mêmes.

La Tunisie, en 1928, a choisi une solution originale, adaptée aux hommes et au milieu et qui présentait suffisamment d'efficacité et de souplesse ainsi que l'ont constaté récemment des techniciens des trois pays d'Afrique du Nord réunis en une conférence commune à Tunis.

Il s'agit de l'Office de l'Expérimentation et de la Vulgarisation Agricoles. Institué par un décret du 6 novembre 1928, l'Office constitue un établissement d'utilité publique doté de la personnalité civile.

Il est chargé de développer et de coordonner l'action des organismes d'expérimentation et de vulgarisation, en vue d'accroître et d'améliorer la production agricole, tant végétale qu'animale, et de perfectionner la transformation, la conservation et l'utilisation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

Il est administré par un Conseil d'Administration qui se compose de quinze agriculteurs désignés par les assemblées agricoles de Tunisie et par six fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture choisis en raison de leurs attributions et de leur compétence spéciale.

Le rôle de l'Office de l'Expérimentation et de la Vulgarisation Agricoles est le suivant :

- 1° Il établit pour chaque année les programmes de recherches, d'expérimentation et de vulgarisation agricoles;
- 2° Il met à la disposition des organismes d'exécution les crédits nécessaires à la réalisation de ces programmes;
- 3° Il suit et contrôle l'exécution de ces programmes;
- 4° Il centralise et publie les résultats obtenus.

Son organisation très souple lui permet, à l'occasion de la fixation annuelle du programme de recherches et d'expérimentation agricoles, de diriger et harmoniser l'action des Etablissements de Recherches de la Tunisie.

Le rôle primordial de l'Office est l'élaboration des programmes de travaux que doivent assurer chaque année les Etablissements de Recherches.

Il présente dans un ordre logique, par degré d'importance et

d'urgence, les travaux d'expérimentation qu'il est en mesure de doter.

Il établit ces programmes avec le soin d'orienter les travaux de laboratoires vers les problèmes dont la solution paraît être susceptible d'utilisation pratique et immédiate plutôt que vers la science spéculative.

Il active la solution des problèmes d'intensification de la production qui sont pour lui d'un intérêt de premier plan et recherche la parfaite adaptation des méthodes modernes au milieu local.

L'action de l'Office depuis sa création s'est matérialisée par des réalisations très intéressantes, que ce soit en matière de sélection des céréales, d'arboriculture et d'oléiculture, d'études des sols et tout récemment de l'étude des problèmes posés par l'utilisation agricole des eaux aménagées ou bien encore dans le domaine de la production animale, par des résultats en matière de pathologie animale, de physiologie animale, alimentation ou reproduction (insémination artificielle).

Cet organisme a permis également d'entreprendre certaines activités scientifiques agricoles qui sur le moment ne trouvaient pas leur cadre dans des services administratifs. C'est ainsi que les premiers travaux concernant l'établissement de la Carte Phytogéographique en Tunisie ont pu être effectués.

Grâce à l'Office, les relations entre les établissements de recherches et les agriculteurs sont des plus efficaces, ces derniers faisant une grande confiance aux travaux de leurs établissements de recherches.

En conclusion, l'Office matérialise la liaison indispensable si souvent recherchée et parfois difficile à obtenir dans certains pays, entre les laboratoires et les champs.

P. LAVAUT,

*Chef de Service
au Ministère de l'Agriculture.*